

Page 1

Date : 10 juin 2010

Réf. : 2016-30929

Clt :

à : **Autorité de Sûreté Nucléaire**
Direction des Equipements sous Pression
A l'attention de Mr S. GITKOFF
21 bd Voltaire- BP37815
21078 DIJON

De : M. Le Directeur de l'Etablissement de la Hague
Suivi par : [REDACTED]
Tél. : [REDACTED]
Entité : [REDACTED]
Objet : Etablissement de la Hague - Equipements Sous
Pression Nucléaires (ESPN)
Référence : [1] Décision N° 2015-DC-0510 du 26/05/2015
[2] 2016-23773 V 1.0 du 03/06/2016

Monsieur le Président,

En réponse à la décision en référence [1] portant mise en demeure de l'exploitant AREVA NC de respecter des échéances d'obligations réglementaires d'inspection périodique pour les ESPN de catégorie II et plus, et suite à nos différents échanges, nous vous transmettons le document suivant :

- une révision, répondant au courrier de référence [2], de la note technique « CPAT3 » de conditions particulières d'application du titre III du décret du 13 décembre 1999 concernant le pot de passage 2220B-4012 de l'atelier T1.

Veillez croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

P. AUBRET

ps R. CHARBONNIER


AREVA NC

Etablissement de la Hague – 50444 Beaumont-Hague Cedex - Tel : 02 33 02 60 00
RC Cherbourg B 305 207 169 00106
Siège social : AREVA NC Tour AREVA 1 Place Jean Millier 92400 Courbevoie
SA CAPITAL 100 259 000 EUR – RCS Nanterre 305 207 169

Page 2

Pièces jointes :

- 2016-11685 V 2.0 : Note Technique « Justification de la demande des dispositions particulières des conditions d'application du titre III du décret du 13 décembre 1999 – Pot de passage 2220B-4012 de l'atelier T1 »

Copies :
ASN Caen

Page 3

Autres Copies (avec PJ)

BE/RE DES

HAG/DQSSE/SE

HAG/DQSSE/SE/TR

HAG/DT

HAG/DETR/CD

Autres Copies (sans PJ)

HAG/D

HAG/DQSSE